

# Le calendrier d'aménagement

n°1 le POINT sur

# les crues de l'Yzeron

- Mars 2005  
Lancement de la Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage.
- 1<sup>er</sup> semestre 2005  
Définition de la mission de maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation marchés publics (concours ou appel d'offres).
- 2<sup>e</sup> semestre 2005  
Consultation de maîtrise d'œuvre.
- Début 2006  
Mandatement d'un maître d'œuvre.
- 1<sup>er</sup> semestre 2006  
Définition technique précise des projets et lancement des procédures réglementaires (Loi sur l'eau, DIG, DUP, CTPB, Etude de danger...).
- 2<sup>e</sup> semestre 2006  
Poursuite des définitions techniques et déroulement des instructions réglementaires.
- 1<sup>er</sup> semestre 2007  
Fin des instructions réglementaires et préparation de la phase travaux (consultation marchés publics...).
- 1<sup>er</sup> semestre 2008  
Lancement de la phase travaux.

## Les numéros importants

Mairie d'Oullins : 04 72 39 73 13  
Cabinet du Maire : 04 72 39 73 28  
Pompiers : 18

Pour plus d'informations :  
[http://www.prim.net/citoyen/definition\\_risque\\_majeur/inondation.pdf](http://www.prim.net/citoyen/definition_risque_majeur/inondation.pdf)

## édito

François-Noël  
BUFFET  
Sénateur Maire



Une fois encore notre ville n'a pas échappé à la triste tradition que lui imposent les caprices météorologiques et les débordements de l'Yzeron. A nouveau, nous avons eu à faire face dans de nombreux quartiers aux effets dévastateurs d'une nouvelle crue.

Dans ces circonstances, nous partageons l'impatience et l'exaspération de tous face aux lourdeurs et aux lenteurs réglementaires et administratives qui président à la mise en œuvre de solutions efficaces permettant d'enrayer ce fléau naturel des inondations dans notre commune.

Les études préalables de faisabilité, un peu longues à notre goût, sont maintenant terminées et les solutions pratiques clairement définies. Reste maintenant à lancer la phase opérationnelle qui permettra de démarrer les travaux. Je déplore que les règles et les délais législatifs inhérents à l'organisation des marchés publics ne permettent pas de voir ces travaux engager aussi rapidement que nous le souhaiterions, mais je serai vigilant quant au respect des engagements et des échéances promises.

# face aux inondations qui fait quoi ?

**La gestion des risques naturels en matière de prévention et de protection est une responsabilité partagée :**

Les bords de l'Yzeron, côté rue Pierre Sémard le lundi 18 avril



## La municipalité en première ligne



Oullins a été, une fois encore, la ville la plus fortement touchée par les inondations du mois d'avril. Une cellule de crise a été mise en place par la municipalité dès le début des fortes précipitations pluviales. Les techniciens de la mairie ont surveillé et rendu compte de l'évolution de la crue. Au petit matin du dimanche 17 avril, les riverains de l'Yzeron ont été informés directement de la montée des eaux et des risques d'inondation de leurs habitations. Les bureaux de la mairie ont accueilli les services de secours sous le commandement des pompiers. Les services municipaux et les élus se sont mobilisés afin d'apporter aux habitants les moyens de protéger leurs biens, d'accueillir ceux qui ont dû être évacués et assurer leur éventuel relogement.

Dès la fin de la crue, les services de nettoyage municipaux et du Grand Lyon sont intervenus pour assurer le pompage et le nettoyage des secteurs envahis par les eaux.

### > l'Etat

L'Etat élabore les règles générales en matière de prévention des risques naturels et apporte son concours aux communes confrontées à ces risques. Ses services départementaux assurent l'élaboration des Plans de Prévention des Risques, le suivi des documents d'urbanisme élaborés par le Grand Lyon et la réalisation des atlas des zones inondables.

La Préfecture, par l'intermédiaire de ses services de défense et de protection civile, assure l'organisation des secours, la sécurité des personnes et des biens, les commissions de sécurité.

### > la commune

Dans chaque commune, le maire a la responsabilité de veiller à l'information et à la sécurité des populations face aux risques naturels. Par ailleurs, le code de l'urbanisme exige que les Plans d'Occupation des Sols prennent en compte les risques naturels et s'appliquent dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

### > les particuliers et les entreprises

Pour limiter les risques auxquels ils peuvent s'exposer en cas d'inondation, les particuliers et les entreprises doivent prendre leurs précautions, en s'informant, en s'assurant, en se protégeant individuellement ou collectivement et en veillant à ne pas aggraver les risques pour leurs voisins.



Les équipes de nettoyage sont en action dès le lendemain, 18 avril

## les crues de l'Yzeron

### les causes

Lentes ou rapides, les inondations ont une même cause commune : la pluie. Une nature géologique défavorable, une urbanisation dense dans le bassin versant de l'Yzeron, de même que la présence de nombreuses surfaces imperméabilisées et pentues, contraignent les écoulements de la pluie et favorisent ses ruissellements directs vers le cours d'eau, favorisant ainsi les débordements. On assiste depuis 50 ans (données statistiques du Cemagref) à une répartition des précipitations sur des périodes plus courtes s'apparentant à des phénomènes violents et par conséquent à une augmentation de la fréquence et de la gravité des crues de la rivière.

### les effets

Avec plus de 120 mm de pluie en 48 heures et un débit de 60 m<sup>3</sup>/seconde, la crue du mois d'avril s'est accompagnée d'une montée des eaux lente et continue suivie d'un débordement de l'Yzeron provoquant l'inondation de la cité de l'Yzeronne, du secteur du Merlo, des quartiers de la Bussière, des Célestins et de la Saulaie. Caves et logements inondés nécessitant l'évacuation de plus de 200 personnes, voies publiques et réseau routier impraticables, véhicules immergés et glissements de terrains, tels ont été les effets dévastateurs de cette seconde crue en l'espace de 15 mois sur la commune d'Oullins.

### les solutions

Pour éviter à l'avenir que de telles catastrophes naturelles viennent frapper les communes situées au voisinage de l'Yzeron, un important programme de travaux d'aménagement va être engagé dans le cadre du Contrat de Rivière.

Deux barrages écrêteurs de crues seront construits sur les communes de Tassin et de Francheville. Ces retenues sèches pourront stocker au total près de 900 000 m<sup>3</sup> d'eau, ce qui correspond à l'équivalent de la quantité d'eau générée par une crue centennale. Des travaux d'élargissement du lit mineur et du lit majeur de l'Yzeron sont également prévus afin d'augmenter la capacité d'écoulement de la rivière.

Le 12 mai 2005, à la demande de François-Noël BUFFET, les Maires des communes touchées par la crue (Sainte-Foy-les-Lyon, Francheville et Tassin-la-demi-lune), les représentants du SAGYRC et les services de l'état (DRE, DIREN, DDAF) se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Rhône.

A cette occasion, Monsieur le Préfet a assuré les élus de son entier soutien et a demandé aux services de l'état de veiller à une instruction rapide des dossiers d'autorisation et d'enquête publique préalable à l'engagement des travaux. Estimant que les délais ne sont pas acceptables, la mairie d'Oullins a exprimé sa volonté que puissent être trouvées des solutions qui permettront de raccourcir le calendrier annoncé.

### Dernière minute :

**La préfecture du Rhône vient de rendre un avis favorable pour que l'état de catastrophe naturelle soit constaté pour les dommages causés par la crue du 16 avril dernier.**

